

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN & ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE

N° d'ordre : 20240226-29DCC



**EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 26 février 2024**

L'An deux mille vingt-quatre, le lundi vingt-six février à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis à la salle de Saint-André-d'Huiriat sous la présidence de Christophe GREFFET.

COMMUNES	DELEGUES				COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES			
		Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)			Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	M. GENTIL		X		Mézériat	G. DUPUIT	X		
	M. GADIOLET (suppléant)	X				N. ROBIN	X		
Biziat	G. AGATY	X			Perrex	L. VOLATIER	X		
	C. LEMONON (suppléante)		X			J.-J. VIGHETTI	X		
Chanoz-Châtenay	O. MORANDAT	X			Pont-de-Veyle	J.-M. MONTANGERAND (suppléant)			
	K. LACROIX (suppléante)					A. ALEXANDRINE		X	
Chaveyriat	G. ROPY	X			Saint André d'Huiriat	L. MICHEL	X		
	G. RONGEAT (suppléante)					V. CONNAULT	X		
Cormoranche-sur-Saône	J. PALLOT	X			Saint Cyr-sur-Menthon	MC. BODILLARD (suppléante)			
	N. LE MOAL (suppléante)					K. PARET	X		
Crottet	J.-P. LHÔTELAIS	X			Saint Genis-sur-Menthon	M.-A BOST	X		
	C. TURCHET	X				B. PELLETIER	X		
Cruzilles-les-Mépillat	M. DANNACHER	X			Saint Jean-sur-Veyle	C. GREFFET	X		
	D. BOYER	X				M. BROCHAND (suppléant)			
Grièges	N. MARMIER (suppléante)				Saint Julien-sur-Veyle	A. RENOUD-LYAT	X		
	A. GREMY	X				R. BROYER (suppléant)			
	T. CHARVET	X			S. REVOL	X			
Laiz	A. SANDRIN		X		Vonnas	L. MAUGE (suppléant)			
	S. SCHAUVING	X				A. GIVORD	X		
	S. MARECHAL GOYON		X			J.-F. CARJOT	X		
				E. DESMARIS		X			
				F. DUBOIS			X		
				J.-L. GIVORD				X	

Envoi de la convocation : 20/02/2024

Affichage de la convocation : 20/02/2024

Nombre de conseillers élus : 32

Nombre de conseillers présents : 27

Nombre de suffrages exprimés : 30

Mme Sylvie MARECHAL-GOYON a transmis pouvoir à M. Sébastien SCHAUVING.

Mme Annie SANDRIN a transmis pouvoir à Mme Annick GREMY.

M. Jean-Louis GIVORD a transmis pouvoir à M. Jean-François CARJOT.

A l'unanimité, Monsieur Gilles ROPY est désigné Secrétaire de séance.

OBJET : FINANCES – Subvention exceptionnelle collège du Renon Février 2024 classe de défense

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président expose que dans le cadre du Plan Collège développé par la Communauté de communes de la Veyle.

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20240226-20240226-29DCC-DE
Date de télétransmission : 14/03/2024
Date de réception préfecture : 14/03/2024

Le Collège du RENON, souhaite organiser en lien avec la Communauté de communes de la Veyle plusieurs temps mémoriels, conduit par les élèves équipiers de la Classe de Défense (4e et 3e).

Ce projet consiste dans un premier temps à fabriquer un panneau mémoriel rappelant les 8 exécutions du 12 juin 1944, qui sera installé sur le mur de cimetière communal, à côté de la stèle commémorative.

Au printemps, les équipiers procéderont au nettoyage des sépultures en déshérence.

Après un voyage en Normandie sur les plages du débarquement (en février) et avoir organisé une collecte d'archives et d'objets des années 1940-1945, la Classe de Défense présentera une exposition publique consacrée au débarquement en Normandie, aux événements du 12 juin et à la vie quotidienne à Vonnas en 1944.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme de commémorations coordonné par la Communauté de Communes de la Veyle. Aussi les équipiers de la Classe de Défense participeront activement à toutes les cérémonies commémoratives qui seront organisées sur le territoire entre avril et septembre 2024.

Le voyage en Normandie a donc pour but de donner aux élèves les repères historiques qui leur permettront de préparer l'exposition du mois de juin. Au cours de cette exposition ils feront partager aux visiteurs leur expérience de découverte et les connaissances acquises au cours de ce voyage.

Ce projet a été labellisé 80e anniversaire des débarquements, de la Libération de la France et de la Victoire

Considérant que la Communauté de communes entend soutenir cet événement en étant partenaire, et que l'attribution d'une subvention de 850€ est proposée ;

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 850€ au Collège du RENON ;

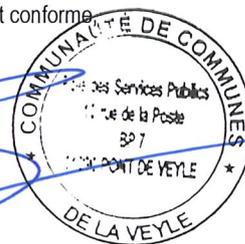
PRECISE que les crédits seront inscrits au budget principal de la Communauté de communes de la Veyle ;

Il est précisé que l'association devra fournir un compte rendu financier attestant de la conformité de la dépense effectuée à l'objet de la subvention.

AUTORISE le Président à signer les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exact et pour extrait conforme
Le Président,

Christophe GREFFET.



Certifié exécutoire

Affiché le : 14/03/2024

Transmis en Préfecture le : 14/03/2024

Voies et délais de recours : En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20240226-20240226-29DCC-DE
Date de télétransmission : 14/03/2024
Date de réception préfecture : 14/03/2024